

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 septembre 2018

Date d'affichage 20 septembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 8 procurations)

votants 27

072-217201326-20181004-DEL\_18\_09\_26\_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018

Publication : 04/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT**

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORiot (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DE LA SAUR, POUR L'ANNEE 2017, SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame Cécile KNITTEL donne lecture aux membres de l'Assemblée des rapports d'activités établis par la SAUR, pour l'année 2017.

L'un concerne le Service de l'Eau et l'autre, celui de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Prend acte du contenu des rapports d'Activités établis par la SAUR pour le Service de l'Eau et de l'Assainissement (Année 2017).

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**